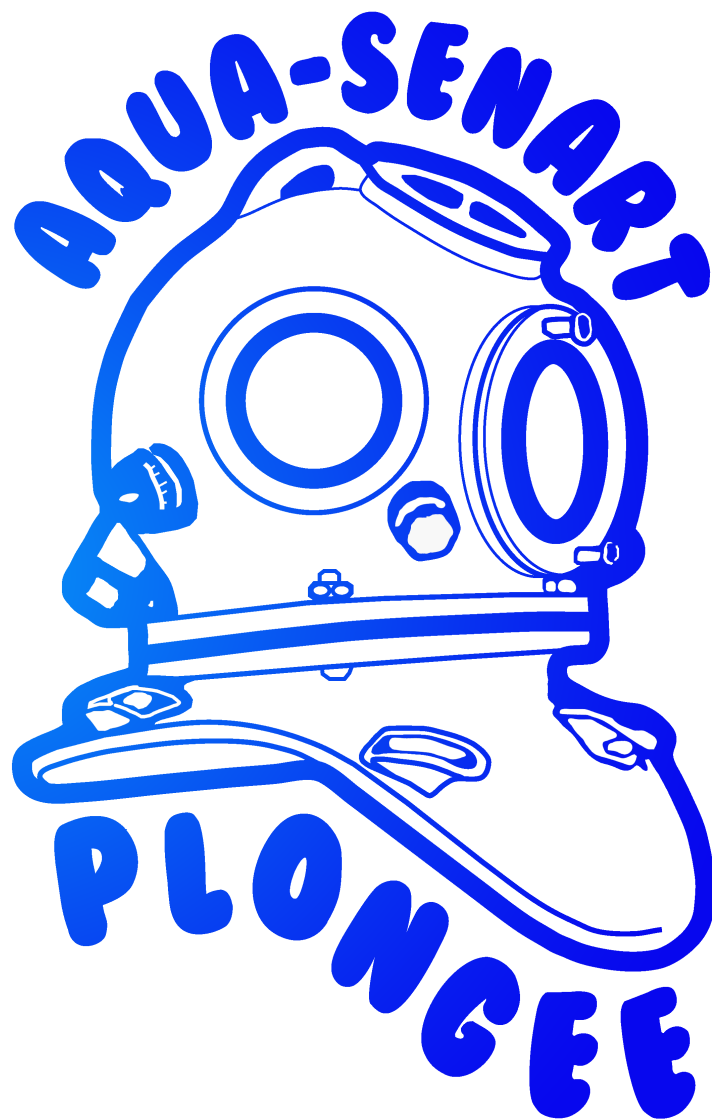




Dossier d'inscription Adulte

Piscine des Sénarts

1, rue de Rochopt

91800 Boussy Saint Antoine

www.aquasenartplongee.fr

Le dossier complet est à remettre au plus tard le jeudi 25 septembre 2025 :

- *en main propre à : Frédéric B. (06 19 96 28 87) ou Benjamin V. (06 13 44 04 68)*
- *par courrier à : Frédéric Beaujoin 6 villa Champagne – 91860 Épinay Sous Sénart
ou Benjamin Voisin 14 B rue du Cèdre – 94440 Villecresnes*

Saison 2025/2026 - Présentation du Club



Qui sommes-nous ?

L'Aqua-Sénart Plongée est une association créée il y a 46 ans, le 2 octobre 1978. Son activité principale est l'enseignement de la plongée sous-marine en scaphandre. Cette association est régie par la loi de 1901.

Structure

Nous sommes constitués :

- *D'un Comité Directeur (4 personnes), qui a en charge toute la gestion administrative du club. Il est composé d'un Président, un Trésorier, un Secrétaire et du Directeur technique.*
- *De cinq commissions :*
 - ✓ *Commission Matériel*
 - ✓ *Commission Animation & Communication*
 - ✓ *Commission Jeunes*
 - ✓ *Commission Environnement et Biologie Sous-Marine*
- *D'un Collège des Encadrants en charge de l'enseignement et de l'organisation de la pratique de la plongée sous-marine aussi bien au niveau technique que sur la sécurité.*

L'équipe de formateur du club est constituée des personnes suivantes :

- *5 Moniteurs Fédéraux 1er degré,*
- *7 Encadrants niveau E2,*
- *7 Encadrants niveau E1,*
- *3 Formateurs Environnement et Biologie Sous-Marine*

Ils dispensent par groupe de niveau un enseignement Physique, Technique et Théorique.

Que faisons-nous ?

Nous sommes une École de Plongée. À ce titre nous diffusons un enseignement réparti tout au long de la saison de septembre à juin (hors congés scolaires).

Nous bénéficions de trois entraînements par semaine :

- *Les mardis et jeudis de 20h15 à 22h00 (fosse tous les jeudis en fonction des groupes)*
- *Le dimanche de 08h25 à 10h00*

Nous bénéficions également d'une Convention Club avec la Fosse de Villeneuve la Garenne (-20 mètres) pour les personnes en préparation d'un Niveau 2 ou supérieur ainsi que pour le maintien des acquis.

Ces entraînements nous permettent de former et de délivrer un certain nombre de diplômes et qualifications dans le cadre du cursus de formation défini par la F.F.E.S.S.M., notamment :

- *Niveau 1 (PE20) : plongez jusqu'à la zone des 20 mètres encadré au minimum par un guide de palanquée.*
- *Niveau 2 (PA20 + PE40) : début de l'autonomie. Plongez jusqu'à 20m en autonomie entre niveaux 2 ou niveaux 3 et plongez jusqu'à 40 mètres encadré au minimum par un guide de palanquée.*
- *Niveau 3 et + (PA40 + PE60) : accédez aux plongées profondes et à une plus grande autonomie jusqu'à 40 mètres et sous autorisation jusqu'à 60 mètres.*

Nous préparons également – via le Comité Départemental de la FFESSM – à des diplômes d'encadrement :

- *Initiateur : permet d'encadrer dans l'espace 0-6 mètres en milieu artificiel comme en milieu naturel.*
- *Niveau 4 : guide de palanquée en milieu naturel, il permet également de préparer le monitorat.*
- *Formations spécifiques relatives aux différentes commissions de la FFESSM.*

Commission Environnement et Biologie sous-marine

Au programme, découverte du milieu marin, de la faune et de la flore.

Les objectifs de cette commission sont de faire découvrir une façon de plonger basée sur le respect et l'apprentissage du milieu marin. Des cours – avec projection de films et de photos – sont délivrés par des Formateurs Fédéraux.

Maintien des acquis

Pour ceux et celles qui ne souhaitent pas « continuer leurs études », nous proposons des activités adaptées au sein d'un groupe spécifique :

- *Maintien de la condition physique : il est en effet important d'être en forme pour pouvoir plonger en toute sécurité*
- *Maintien des techniques de plongées acquises*
- *Maintien des connaissances théoriques.*

Sorties du club

Toutes ces activités n'auraient pas beaucoup d'intérêt si nous ne les mettions pas en application par des sorties. Nous proposons aux membres de notre club plusieurs types de sorties :

- *Sorties Carrières : Beaumont sur Oise, la Roche en Brénil, Bécons les Granits à côté d'Angers, La Graule (près de Châteauroux), Roussay (près de Cholet).*
- *Sorties Mers :*
 - *En France : Fréjus, Niolon, Galéria en Corse.*
 - *À l'étranger : Colera (Espagne), la mer Rouge, Playa del Carmen Cozumel (Mexique)*

Saison 2025/2026 – Fonctionnement du club

L'âge minimum pour adhérer à la Commission Adulte est de 16 ans.

En dessous de 16 ans, il est possible de s'inscrire à notre Commission Jeune dont les entraînements ont lieu le vendredi soir de 20h15 à 21h45.

Les créneaux horaires sont :

- *Le Mardi de 20h30 à 22h00 : rendez-vous à 20h15 dans le hall de la Piscine des Sénarts*
- *Le Jeudi de 20h30 à 22h00 : rendez-vous à 20h15 dans le hall de la Piscine des Sénarts*
- *Le Dimanche de 8h30 à 10h00 : Rendez-vous à 8h25 dans le hall de la Piscine des Sénarts*

Les entraînements aux fosses (allant jusqu'à 12 mètres selon les groupes) ont lieu une fois par semaine le jeudi à la Piscine des Sénarts de Boussy Saint Antoine.

Fosse de Villeneuve la Garenne (-20 mètres)

Les séances se font le dimanche en fonction des participants avec un minimum de 3 personnes (1 moniteur pour 2 élèves).

Le prix de location des Fosses est pris en charge par le Club.

Les plongeurs s'inscrivent selon les indications de leurs encadrants et des places disponibles.

Matériel de plongée

Une partie du matériel nécessaire à l'activité est prêtée aux adhérents mais il est conseillé de s'équiper progressivement afin de disposer de ses affaires personnelles. À cet effet, les adhérents bénéficient d'une réduction de 12% au « Vieux Campeur », 10% chez « FADIS DIVING » et 10% chez « PLONGEQUILIBRE ».

Le Bureau

Toutes les informations relatives à la vie et au fonctionnement du club sont affichées au Bureau. Il est donc nécessaire que chaque adhérent prenne le temps de s'y rendre à la fin de l'entraînement. Les débriefings des séances y ont également lieu.

D'autre part, des boissons sont à la disposition de chacun, au prix de 1,00 €.

Site Web du club

Le club dispose d'un site web accessible à l'adresse suivante : www.aquasenartplongee.fr

Vous y retrouverez les activités passées ainsi que les annonces importantes. Le planning des séances est également affiché sur le site.

Inscriptions Saisons 2025-2026

Démarrage de la saison : jeudi 18/09/2025

Le dossier d'inscription est à rendre au plus tard le jeudi 25/09/2025 et doit comprendre :

- La fiche d'inscription ci-après lisiblement remplie,
- Le règlement qui devra être effectué uniquement via l'application [Helloasso](#) (possibilité de régler en trois fois ou en un seul paiement) par carte bancaire ou virement SEPA,
- Le certificat médical d'absence de contre-indication (ou CACI), **obligatoirement l'exemplaire fédéral joint (imprimé recto verso)** et datant de moins d'un
- L'original est à présenter au club et à conserver pour une utilisation ultérieure (en cas de sortie par exemple), une copie devra être remise au club lors de l'inscription.

Il devra être complété et signé par :

- **Un médecin généraliste** pour la préparation et le passage du brevet de plongeur Niveau 1, 2 ou 3 ainsi que pour l'ensemble des qualifications et pour la pratique de la plongée en exploration et des sports subaquatiques en loisir hors compétition. Le médecin doit obligatoirement prendre connaissance de la liste des contre-indications présentes au dos du certificat et les faire viser.
- **Un médecin fédéral, médecin du sport ou par un médecin hyperbare** en cas de passage de l'Initiateur, Guide de Palanquée ou de Moniteur Fédéral 1er ou 2ème degré.

Les adresses des médecins spécialisés sont disponibles sur demande auprès du Président du Club. Ne pas oublier de faire préciser le niveau de formation visée. Pour les débutants, indiquez « NI ».

Pour les mineurs : Une autorisation parentale (formulaire joint).

SECTION ADULTES

Tarifs Saison 2025-2026	1ère Adhésion (+ 16 ans)				1ère Adhésion (- 16 ans au 31/12)			
Cotisation Club (★)	289,00				289,00			
Licence (Age au 31/12)	48,50				30,50			
Assurance Complémentaire (✱) Au choix de l'adhérent et facultative sauf pour Licence Compétition (ex. : NAP, descente rivière). Il existe d'autres contrats que vous pouvez consulter sur : www.cabinet-laFont.com	Sans	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Sans	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
	0,00	24,20	28,85	49,45	0,00	24,20	28,85	49,45
Total :	337	361	366	386	319	343	348	368
Le montant de l'adhésion est arrondi à l'Euro. Règlement(s) uniquement via Helloasso, possibilité de régler en 3 fois :	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
1 ^{er} règlement	112	120	122	128	106	114	116	122
2 ^{ème} règlement	112	120	122	128	106	114	116	122
3 ^{ème} règlement	113	121	122	130	107	115	116	124
MONTANT DE L'ADHESION	337	361	366	386	319	343	348	368

(*) Les habitants de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres bénéficient d'une réduction de 19 € (à déduire du premier versement), cette réduction ne s'applique pas aux encadrants qui bénéficient d'une cotisation club subventionnée.

(*) Un tableau précisant les différents types de contrats d'assurances et les garanties couvertes est affiché dans le Bureau afin de vous permettre d'effectuer votre choix.

Fiche d'Inscription Saison 2025 - 2026

État Civil			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Né(e) le :		À :	
		Département ou Pays :	
Téléphone portable :		Mail :	
Profession / Études :		Autres activités :	
Pratique de la plongée			
Débutant (situation à l'inscription)		Oui	Non
Si Non débutant			
Niveau de plongée :		Depuis le :	N° licence :
Autre(s) qualification(s) plongeur :			
Nombre de plongées à ce jour :		Date de la dernière plongée :	
Projet pour la saison 2025 ~ 2026 (avec accord de l'équipe d'encadrants)			
Débutant :		Préparation Niveau 1	☐
Plongeur Niveau 1 :		Préparation Niveau 2 ¹	☐
Plongeur Niveau 2 et plus :		Préparation au RIFAP	☐
		Préparation Niveau 3 ²	☐
		Formation Nitrox	☐
Divers :		Formation Bio 1	☐
		Initiateur (N2 minimum)	☐
Autre(s) souhait(s) de Formation(s) :			
Allergies		Personne à prévenir en cas d'accident	
Aspirine	Oui Non	Nom Prénom	
Autres allergies :		Qualité	
		Portable	

- Déclare adhérer à l'Aqua-Sénart Plongée et avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association.
- Droit à l'image : Autorise⁴ / N'autorise pas⁴ les dirigeants de l'Aqua-Sénart Plongée à reproduire sur tout support et par tous procédés, tels que la publication sur le site internet de l'association, ses réseaux sociaux et dans ses supports imprimés, à diffuser à titre gratuit et non exclusif la (ou les) photographie(s), vidéo(s) ou captation(s) numérique(s) me représentant ainsi que mon témoignage recueilli dans le cadre associatif. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Je comprends toutefois que je peux retirer cette autorisation à tout moment par écrit, étant entendu que ce retrait ne s'appliquera pas aux utilisations déjà effectuées. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.
- En cas d'incident majeur obligeant la fermeture de la piscine, la cotisation reste définitivement acquise au club.
- Pour les encadrants quel que soit la commission et/ou juges et arbitres, lors de la prise de licence, votre Honorabilité sera vérifiée par les services de l'état. Les encadrants ne souhaitant pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer.
- Souscrit à l'assurance individuelle : _____ précisez la catégorie choisie selon détail en annexe. Inscrire NON en cas de refus.
- Pour un montant de l'adhésion³ de _____ Euros (à compléter)

Fait à _____ le _____

Signature de l'adhérent (plus celles des Parents pour les mineurs) :

Signature (Parents pour les mineurs) :

¹ Un minimum de 4 plongées est demandé pour s'inscrire dans le Groupe Prépa N2. Le passage du N2 est accessible à partir de 16 ans. Nous recommandons un minimum de 8 plongées supplémentaires pour pouvoir se présenter à l'examen organisé par le club, la décision finale étant soumise au Collège des encadrants

² Un minimum de 20 plongées dans la zone des 40m et 10 plongées en autonomies sont conseillées pour le passage N3.

³ Les habitants de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres bénéficient d'une réduction de 19 €, somme à déduire du premier versement, cette réduction ne s'applique pas aux encadrants qui bénéficient d'une cotisation club subventionnée.

⁴ Entourer la mention utile

Autorisation Parentale

Je soussigné : _____

Agissant en qualité de : Père / Mère / Tuteur

Détenteur de l'autorité parentale sur le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Demeurant : _____

- Autorisons par la présente notre enfant à pratiquer les sports et activités sous-marines dans le cadre des entraînements, des sorties ou des événements organisés par l'Association Aqua-Sénart Plongée.
- Avons bien noté que notre enfant est sous la responsabilité de l'Aqua-Sénart Plongée à partir du moment où il est pris en charge physiquement par son moniteur et ce dans les horaires prévus de l'activité.
- Dans le cadre de sa formation, autorisons notre enfant à participer aux Fosses de Villeneuve la Garenne (Prof. 20m) organisées par l'Aqua-Sénart Plongée.
- Autorisons les encadrants de l'Association Aqua-Sénart Plongée, en charge de la séance du mineur, à prendre toutes mesures d'urgences nécessaires à la santé de l'enfant (hospitalisation, opération chirurgicale, etc.) en notre nom et place.
- Droit à l'image : Autorisons¹ / N'autorisons pas¹ les dirigeants de l'Aqua-Sénart Plongée à reproduire sur tout support et par tous procédés, tels que la publication sur le site internet de l'association, ses réseaux sociaux et dans ses supports imprimés, à diffuser à titre gratuit et non exclusif la (ou les) photographie(s), vidéo(s) ou captation(s) numérique(s) de notre enfant. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Nous comprenons toutefois que nous pouvons retirer cette autorisation à tout moment par écrit, étant entendu que ce retrait ne s'appliquera pas aux utilisations déjà effectuées. Nous garantissons que notre enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.
- Nous nous engageons à faire jouer notre assurance responsabilité civile et dégageons formellement l'Association Aqua-Sénart Plongée pour tout fait ou dommage causé par notre enfant.

¹ entourer la mention utile

Fait à _____ le _____
(en un exemplaire)

Signature du responsable légal :

Personne(s) à prévenir en cas d'accident :

Nom Prénom	Qualité	Adresse	Téléphone	Adresse Mail